



**PÔLE  
SANTÉ  
TRAVAIL**  
Métropole Nord

Thibault FOUCART  
Médecine du travail  
Producteur

**Cadre socioprofessionnel  
des artistes et techniciens  
du spectacle en France**



**2 catégories**

**Le Spectacle Enregistré**



**Le Spectacle Vivant**



2



## Quelques chiffres

Dans le Nord-Pas-de-Calais :

- Les associations culturelles représentent 3046 emplois,
- 4846 actifs exerçaient une profession de l'audiovisuel et du spectacle en 2005,
- 5739 intermittents du spectacle étaient recensés en 2001
- Plus de 64000 élèves sont inscrits dans les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre
- Environ 3000 professeurs de musique, danse et théâtre complétés d'environ 5500 postes annexes

Au niveau national:

- Plus de 106000 intermittents

3




**PÔLE  
SANTÉ  
TRAVAIL**  
Métropole Nord

L'EMPLOYEUR



## Organisateur de Spectacle Vivant

toute personne qui exerce une activité

- d'entrepreneur de tournées,
- d'exploitation de lieux de spectacles,
- de production / diffusion de spectacles,

seul ou dans le cadre de contrats, quel que soit le mode de gestion  
(article L7122-2 du code du travail)

5



## Une activité réglementée

- L'entrepreneur de spectacles vivants doit être détenteur d'une licence.
- But: vérification de la régularité de la situation de l'entrepreneur au regard de ses obligations sociales, du droit du travail, et de la propriété littéraire et artistique.
- Délivrance pour une durée de trois ans renouvelable par le préfet de région, après avis d'une commission régionale consultative placée auprès de lui.
- 3 types de licences

6



### Plusieurs statuts

L'intermittent

La maison des artistes / AGESSA  
Le pigiste

Le salarié

Le fonctionnaire

Le travail non déclaré

TITRE

8



## Le travail non déclaré

- Concernés: tout le monde mais principalement amateurs ou semi-professionnels
- Modalités: toutes
- Avantages: net perçus plus important, non imposable, pas de retraite ni couverture maladie ni chômage
- Suivi santé travail: aucun

9



## Le fonctionnaire

- Concernés: conservatoire / orchestre
- Modalités: concours et titres
- Avantages: couverture maladie et retraite, chômage, droit à la formation
- Suivi santé travail: par la médecine préventive

10



## Le salarié

- Concernés: tous métiers
- Modalités: embauche par entreprise
- Avantages: couverture maladie et retraite, chômage, droit à la formation
- Suivi santé travail : par la médecine du travail (périodicité 2 ans) à 1 poste organisé par employeur

11



## L'intermittent

- Concernés: tous métiers
- Modalités: CDDU
- Avantages: couverture maladie et retraite, droit au chômage uniquement si statutaire, droit à la formation
- Suivi santé travail: par la médecine du travail via le CMB, 3 métiers max. par fiche d'aptitude organisé par intermittent

12



### Maison des artistes / AGESSA / Pigiste

- Concernés: des métiers précis
- Modalités: quota / facturation
- Avantages: couverture maladie et retraite, déclaration simplifiée par un organisme unique
- Suivi santé travail : aucun sauf pigiste comme les intermittents

13



### Cas des enfants

- L'emploi d'un enfant de moins de 16 ans en nécessite une autorisation préalable de travail délivrée par le préfet du département dans lequel se trouve le siège de l'entreprise, et ce après avis conforme de la commission des enfants du spectacle.
- Commission : rôle de protection de l'enfant et présidée par un juge du tribunal pour enfant (représentants de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), du ministère chargé de la culture, de l'éducation nationale, de l'unité territoriale de la DIRECCTE et d'un médecin inspecteur de la santé)

14



Pour aller plus loin

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Theatre-spectacles/En-pratique>

[Guides des obligations sociales du spectacle vivant et enregistré](#)

[Travail illégal et spectacle vivant et enregistré](#)

15